



# Syndicat des eaux du plateau des Rousses

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021 A 18H00

### Présents :

- **Les Rousses** : Alain DESPREZ – Isabelle ARBEZ
- **Bois d'Amont** : Christiane GROS – Guy LACROIX
- **Prémanon** : Benoit LABOURIER (arrivé à 18h08) – Laurent MERAT (arrivé à 18h40)
- **Lamoura** : Guillaume TERRAL – Natacha BIGAN
- **Lajoux** : Denis MIQUEL
- **Septmoncel** : Nicolas GINDRE

**Absents** : Edwige MOREL – Raphaël PERRIN

**Secrétaire de séance** : Denis MIQUEL

**Invité** : Antoine DELACROIX, cabinet MERLIN

Le 17 décembre 2021 à 18h00, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil municipal de la Mairie de Les Rousses – 281, rue Pasteur, sous la présidence de Alain DESPREZ, Président.

**Présence du public.** La loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prévoit que le Président peut décider que le conseil se déroulera en fixant un nombre maximal de personnes autorisées. M. le Président limite à 5 le nombre de personnes autorisées à assister au comité syndical.

**Quorum et pouvoir.** La loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prévoit que les délégués ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le comité est à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un élu peut être porteur de deux pouvoirs.

M. le Président remercie les membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte-rendu de la séance du 28 septembre 2021**
3. **Bilan des travaux 2021 et programme des travaux 2022 : demandes de subvention**
4. **Convention spéciale de déversement des eaux non domestiques de l'usine des Rousses avec le Syndicat Mixte du Haut-Jura et SUEZ France : avenant n°2**
5. **Personnel : modification et suppression de postes – mise à jour du tableau des effectifs**
6. **Décision modificative n°1 au budget 2021**
7. **Questions et informations diverses**
  - Mise en œuvre des mesures en continu : colorimétrie et turbidimètre
  - Carafes d'eau siglées SIE du Plateau des Rousses

### 1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le comité syndical désigne à l'unanimité Denis MIQUEL secrétaire de séance.

### 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 28 septembre 2021

Le comité syndical n'ayant pas de remarques à formuler, le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### 3 – Bilan des travaux 2021 et programme des travaux 2022 : demandes de subvention

M. le Vice-Président présente avec Antoine DELACROIX le bilan des travaux 2021 et le programme de travaux 2022.

#### a) Bilan des travaux 2021 :

Solde des travaux 2020 réalisés en 2021 :

- Les Rousses : détournement de la canalisation du lotissement le Randonneur : DGD du maître d'œuvre : 321.52 € ;
- Les Rousses : reprise d'un branchement secteur Impasse de la Sapinière : DGD travaux : 18.71 € ;
- Prémanon : renouvellement/détournement canalisation secteur Les Jouvencelles : DGD travaux : 645,35 € et DGD maître d'œuvre : 1045.82 € ;
- Les Rousses : renouvellement/déplacement canalisation secteur la Cure Route Internationale : acompte 1 travaux de 48 203.89 et DGD travaux de 48.69 €. DGD maîtrise d'œuvre : 789.29 € ;

Programme de travaux 2021 :

- Les Rousses : renouvellement de canalisation secteur La Doye route de Prémanon :
  - estimatif : 247 489.37€
  - acompte 1 de 135 983.09€
  - acompte 2 de 61 996.03€
  - DGD travaux : 43 677.75 €

#### Arrivée de Benoit LABOURIER à 18h08

- Maîtrise d'œuvre :
- Acompte 1 : 1 656.19 €
- Acompte 2 de 1 930.33 €
- Pas encore reçu le DGD
- 
- Les Rousses : La Cure détournement pour construction Jump Immobilier- travaux mutualisés avec le Syndicat Mixte du Haut-Jura. M. le Président précise que ces travaux sont le début de la résolution du problème d'assainissement à la Gouille à l'Ours, ouvrage situé à proximité du périmètre de captage.
  - Estimatif : 225 401.00 €
  - Acompte 1 : 123 846.59 €
  - Acompte 2 : 45 531.00 €
  - DGD travaux : 30 758.22 €
  - Maîtrise d'œuvre :
  - Acompte 1 : 4 822.04 €
  - DGD : 1 343.08 €
- Les Rousses : renouvellement canalisation secteur Montée du Noirmont :
  - Estimatif : 84 110.64 €
  - Acompte 1 : 67 246.61 €
  - DGD travaux : 13 233.80 €
  - Maîtrise d'œuvre :
  - Acompte 1 : 822.72 €
  - DGD : 324.06 €
- Les Rousses : renouvellement canalisation secteur Route Internationale :
  - Estimatif : 163 006.98 €

- Acompte 1 : 40 803.08 €
  - Acompte 2 : 92 486.90 €
  - DGD : 28 573.88 €
  - Maîtrise d'œuvre :
  - Acompte : 1 : 887.71 €
  - Acompte 2 : 717.94 €
  - DGD : 621.94 €
- Les Rousses : renouvellement/détournement canalisation secteur Les Rivières pisciculture :
- Estimatif : 166 465.67 €
  - Acompte 1 : 41 700.30 €
  - Acompte 2 : 92 473.04 €
  - DGD travaux : 32 148.72 €
  - Maîtrise d'œuvre :
  - Acompte 1 : 2 375.37 €
  - Acompte 2 : 849.63 €
  - Acompte 3 : 873.85 €
  - DGD : 727.36 €
- Septmoncel : suppression d'une antenne DN 60mm le long de la RD 436 :
- Estimatif : 9 985.75 €
  - Acompte 1 : 9 902.67 €
  - DGD travaux : 108.71 €
- Lamoura : détournement/renouvellement d'une antenne secteur Les Selmembersg :
- Maîtrise d'œuvre :
  - Acompte 1 : 483.15 €
  - Acompte 2 : 2 893.86 €
- Lajoux : détournement canalisation ferme du Magnard :
- Maîtrise d'œuvre :
  - Acompte 1 : 805.91€
- Prémanon : renouvellement/détournement canalisation secteur Montée des Rivières sans assainissement :
- Maîtrise d'œuvre :
  - Acompte 1 : 2 841.01 €
- Prémanon : renouvellement/détournement canalisation secteur Montée des Rivières avec assainissement :
- Maîtrise d'œuvre :
  - Acompte 1 : 3 546.25 €
  - Acompte : 2 : 770.32 €

Le montant total HT s'élève à 982 195.41 € HT.

M. le Président rappelle que si le réseau est rentable aux alentours de 80% c'est en raison de la politique de renouvellement du réseau menée depuis de nombreuses années par le SIE.

b) Programme de travaux 2022

- Lajoux : détournement de la canalisation secteur ferme du Magnard :
- Montant travaux : 58 770.28 €
  - Maîtrise d'œuvre : 1 586.80 €
  - Divers et imprévus : 2 898.64 €
  - Total : 63 255.71 €
- Septmoncel : renouvellement canalisation secteur bas du village :
- Montant travaux : 297 686.55 €

- Maîtrise d'œuvre : 8 037,54 €
- Divers et imprévus : 14 682,34€
- Total : 320 406,42 €

- Septmoncel : renouvellement canalisation secteur place de la liberté :

- Montant travaux : 33 899,95 €
- Maîtrise d'œuvre : 915,30 €
- Divers et imprévus : 1 672,00 €
- Total : 36 487,24 €

- Prémanon : renouvellement/détournement canalisation secteur montée des Rivières hors chantier d'assainissement :

- Montant travaux : 199 097,75 €
- Maîtrise d'œuvre : 5 375,64 €
- Divers et imprévus : 9 819,79 €
- Total : 214 293,18 €

- Prémanon : secteur montée des rivières renouvellement/déplacement du réseau d'eau potable :

- Montant travaux : 209 563,26 €
- Maîtrise d'œuvre : 5 658,21 €
- Divers et imprévus : 10 335,97 €
- Total : 225 557,44 €

M. le Président propose au comité syndical de solliciter une subvention auprès :

- des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR) ;
- des services du Département dans le cadre de la Dotation de Solidarité des Territoires (DST).

Après en avoir délibéré, le comité syndical, **DECIDE A L'UNANIMITE** de solliciter une subvention auprès :

- des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR) ;
- des services du Département dans le cadre de la Dotation de Solidarité des Territoires (DST).

#### **4 – Convention spéciale de déversement des eaux non domestiques de l'usine des Rousses avec le Syndicat Mixte du Haut-Jura et SUEZ France : avenant n°2**

Arrivée de Laurent MERAT à 18h40.

M. le Président rappelle que le SIE du Plateau des Rousses a modernisé son usine de production d'eau potable du bord du lac des Rousses. La modification de la filière de traitement avec notamment l'injection de chlorure ferrique et de charbon actif en poudre va augmenter la production de boues de l'usine. Ces boues via les extractions automatiques réalisées vont être envoyées dans la fosse d'extraction des boues du décanteur située à proximité de la bêche eaux sales mais distincte de celle-ci. Ces boues seront ensuite renvoyées au réseau d'assainissement.

En complément, le comité syndical a délibéré le 24 septembre 2019 concernant l'avenant n°2 du contrat d'affermage en date du 1<sup>er</sup> avril 2015 avec la société SUEZ Eau France. Il est prévu par cet avenant que la convention de rejet des eaux de lavage issues du process entre le Syndicat Mixte du Haut-Jura et le SIE du Plateau des Rousses soit revue et que la prise en charge financière soit retirée des charges du délégataire avec une date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les articles 4 et 5 de la convention initiale ont fait l'objet d'un avenant n°1 à la convention en date du 21 octobre 2020 qui a pour objet de fixer les nouvelles conditions de rejet des effluents et de procéder à une observation de la pollution rejetée pour l'année 2020 (75 000 M3)

Cet avenant n°2 a pour objet de réviser les conditions financières de rejet des effluents en connaissant les volumes qui vont à l'assainissement, soit environ 44 000 m3/an.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **AUTORISE A L'UNANIMITE** M. le Président à signer cet avenant n°2 à la convention spéciale de déversement des eaux non domestiques de l'usine des Rousses en date du 16 mai 2013 avec le Syndicat Mixte du Haut-Jura et SUEZ Eau France.

#### 4 – Personnel : modification et suppression de postes – mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Suite à des avancements de grade, il convient de modifier et supprimer les emplois correspondants.

##### ⇒ Le Président propose à l'assemblée :

Pour le secrétariat du SIE :

GRADE	Modification/suppression	NOMBRE D'HEURES/ SEMAINE
Attaché	Attaché principal	8H20
Adj Adm Ppal de 1 <sup>ère</sup> classe		2h40
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0h50

##### ⇒ Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE:

- d'adopter la proposition du Président comme suit pour le secrétariat du SIE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

GRADE	Modification/suppression	NOMBRE D'HEURES/ SEMAINE
Attaché	Attaché principal	8H20
Adj Adm Ppal de 1 <sup>ère</sup> classe		2h40
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0h50

- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### 5 – Décision modificative n°1 au budget 2021

Afin de pouvoir titrer les Décomptes Généraux Définitifs négatifs, il est proposé de modifier les crédits budgétaires de la section d'investissement, en recettes, de la manière suivante :

Article	Intitulé	Montant
23/2315	Installations, matériels et outillages techniques	+ 1 500 €
13/13111	Subventions d'investissement	- 1500 €
	TOTAL	0,00 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

**AUTORISE A L'UNANIMITE** la décision modificative n°1 suivante :

Article	Intitulé	Montant
23/2315	Installations, matériels et outillages techniques	+ 1 500 €
13/13111	Subventions d'investissement	- 1500 €
	TOTAL	0,00 €

## 6 – Questions et informations diverses

### - Mise en œuvre des mesures en continu : colorimétrie et turbidimètre

M. le Président fait part d'un contentieux financier entre le SIE et SUEZ datant des années 2006-2014 concernant des ventes d'eau en gros. Ce contentieux fut réglé à l'amiable et SUEZ était redevable d'environ 34 000 € auprès du SIE. En contrepartie, SUEZ devait proposer des postes de rechloration de l'eau, mais la nouvelle usine ne nécessite plus cette rechloration. SUEZ a alors proposé d'améliorer la production de l'eau avec des mesures en continu : turbidité, colorimétrie et fer.

Le SIE va s'équiper d'un turbidimètre dont le coût est de 12 500 € HT et d'un capteur de colorimétrie avant rejet dans le lac.

Une sonde sur la bêche d'eau filtrée qui mesure le fer (qui a posé des problèmes de coloration de l'eau) coûte 22 000 € HT mais il n'a pas été pris la décision de l'acquérir. Cela permet d'optimiser le suivi du fonctionnement de la station en évitant de rejeter des eaux supplémentaires dans la station d'épuration et augmenter le volume d'eau claire rejeté dans le lac.

### - Carafes d'eau siglées SIE du Plateau des Rousses

Natacha BIGAN explique qu'il s'agit de promouvoir l'eau du robinet et la rendre plus attractive.

Il s'agit de faire de la communication sur les efforts du SIE et la politique de développement durable sur la station.

Le coût de production des carafes se situe entre 3 et 4€/carafe.

On pourrait leur donner le nom suivant : « eau du haut ». Ainsi, on ne se focalise pas sur le lac ni sur la station.

L'objectif est de mettre à disposition gratuitement ces carafes aux professionnels de la restauration et les vendre aux particuliers dans des points de vente.

M. le Président propose que chaque délégué dans sa commune interroge les professionnels de la restauration et demande le nombre de carafes souhaitées.

### - Réunion de travail le **mardi 8 février 2022 à 18h** sur des sujets importants :

\* Unités Logements : on connaît le nombre précis d'UL qui passaient sous les radars et on saura après la facturation de janvier ce que cela représente en recettes supplémentaires, de l'ordre de 24 000 € pour SIE et 24 000 € pour SUEZ. On a un accord verbal de SUEZ que si le contrat de DSP est à l'équilibre financier, SUEZ pourrait affecter cette somme sur un programme de renouvellement de matériel qui resterait à définir. L'Amicale des loueurs en meublés a fait des propositions que M. le Président souhaite soumettre pour faire une réponse précise.

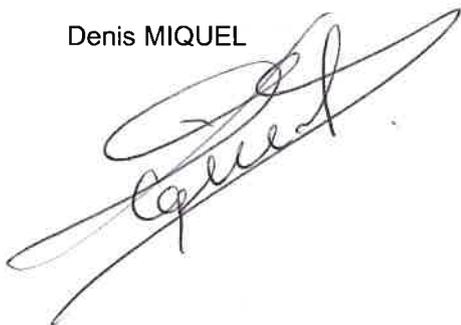
\* problème de production d'eau potable du SIE Haut Jura sud qui sollicite le SIE pour les dépanner temporairement de l'ordre de 10 000 m<sup>3</sup>/an jusqu'à ce que les forages soient opérationnels.

\* démarches entreprises pour le réservoir des Tuffes du Haut service.

Séance levée à 19h37

Le Secrétaire de séance

Denis MIQUEL



Le Président,

Alain DESPREZ